



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

RÉFÉRENCES
N°FAMILLE :

.....
QUOTIENT
.....

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

RESPONSABLES LÉGAUX

ADULTE 1

Père Mère Autre Assistante Familiale
 Madame Monsieur

NOM :

(en majuscule)

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

CP Ville

Tél. domicile :

Tél. portable :

Email :

SITUATION FAMILIALE :

Marié(e) Divorcé(e) Célibataire
 Vie maritale Pacsé(e) Veuf(ve)
 Séparé(e)

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Profession

Employeur

Adresse employeur :

Tél. professionnel :

CONGÉ PARENTAL :

Oui du au
 Non

N° sécurité sociale :

N° Allocataire CAF :

ADULTE 2

Père Mère Autre Assistante Familiale
 Madame Monsieur

NOM :

(en majuscule)

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

CP Ville

Tél. domicile :

Tél. portable :

Email :

SITUATION FAMILIALE :

Marié(e) Divorcé(e) Célibataire
 Vie maritale Pacsé(e) Veuf(ve)
 Séparé(e)

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Profession

Employeur

Adresse employeur :

Tél. professionnel :

CONGÉ PARENTAL :

Oui du au
 Non

N° sécurité sociale :

N° Allocataire CAF :

VOUS DEVEZ REMPLIR LES TABLEAUX CI-DESSOUS ET COCHER LA CASE CORRESPONDANTE À VOTRE CHOIX (soit forfait, soit occasionnel). **COCHER UNE SEULE CASE PAR LIGNE**

Repas standard

Repas sans porc

	NOM	PRÉNOM	ÉCOLE	FORFAIT ¹	OCCASIONNEL ²	PAI ³
Enfant 1				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 2				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 3				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 4				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 5				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (matin et/ou soir) (CF modalités d'inscription pour faire votre choix)

> PRESTATION OUVERTE UNIQUEMENT AUX PARENTS JUSTIFIANT D'UN EMPLOI OU D'UNE FORMATION.
> VOUS N'ÊTES PAS DANS L'OBLIGATION DE CHOISIR LES DEUX FORFAITS POUR UN MÊME ENFANT
 (exemple : enfant 1 au forfait en accueil du matin et en occasionnel pour l'accueil du soir). **COCHER UNE SEULE CASE PAR LIGNE**

	NOM	PRÉNOM	ÉCOLE	FORFAIT ¹	OCCASIONNEL ²
Enfant 1				<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir
Enfant 2				<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir
Enfant 3				<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir
Enfant 4				<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir
Enfant 5				<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir

> LE FORFAIT CENTRE DE LOISIRS S'APPLIQUE UNIQUEMENT POUR LES MERCREDIS. IL N'Y A PAS DE FORFAIT POUR LES VACANCES SCOLAIRES. Attention : pour l'accueil « occasionnel » des mercredis et les vacances scolaires, la préinscription est obligatoire (cf. guide #préinscriptions) disponible sur le site de la Ville ou à l'Espace Famille.
COCHER UNE SEULE CASE PAR LIGNE

	NOM, PRÉNOM	ÉCOLE	FORFAIT ¹	OCCASIONNEL ²	PAI ³
Enfant 1			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 2			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 3			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 4			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 5			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) autorise que mon ou mes enfant(s)

Enfant 1 Enfant 2 Enfant 3 Enfant 4 Enfant 5 à :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Être filmé(e)s dans le cadre des activités municipales en vue d'éventuelles parutions dans les supports édités par la ville de Stains à titre gracieux | <input type="checkbox"/> J'autorise les services municipaux à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (soins, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. |
| <input type="checkbox"/> Être photographié(e)s dans le cadre des activités municipales en vue d'éventuelles parutions dans les supports édités par la ville de Stains à titre gracieux | <input type="checkbox"/> Participer aux sorties avec moyen de transports |

ENGAGEMENT AU FORFAIT

Je soussigné(e) atteste l'exactitude des informations mentionnées. En m'engageant au forfait, j'ai bien pris connaissance que je m'engage sur une période de 10 mois. Par conséquent, il ne sera pas possible de changer d'engagement en cours d'année scolaire. En cas de déménagement ou de changement de situation, l'Accueil famille devra impérativement être prévenu par mail espacefamille@stains.fr ou par courrier.

Date et signature :

FACTURE DÉMATÉRIALISÉE

Je souhaite recevoir ma facture dématérialisée (mail) Oui Non

MODE DE RÈGLEMENT DES FACTURES :

- Prélèvement mensuel ⁽¹⁾ Chèque bancaire Règlement sécurisé sur Internet
 Numéraire, CESU⁽²⁾, carte bancaire au guichet de l'Espace Famille

⁽¹⁾ Prélèvement mensuel : fournir un RIB.

⁽²⁾ Jusqu'au 6 ans de l'enfant et non applicable pour la prestation de la restauration scolaire.



POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- > un justificatif de domicile de moins de 3 mois, *(photocopie facture d'électricité, de gaz, de ou quittance de loyer),*
- > la photocopie du dernier avis d'imposition,
- > la photocopie de la dernière fiche de paie des deux parents ou des représentants légaux,
- > une attestation de quotient familial de la CAF, *(moins de 3 mois),*
- > photocopie uniquement de la page vaccination de chaque enfant, *(pages vaccination BCG et DT POLIO)*

Pour les personnes hébergées :

- > attestation d'hébergement,
- > photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- > quittance de loyer ou EDF/GDF de l'hébergeant *(de moins de 3 mois),*
- > deux justificatifs de domicile de la personne hébergée à son nom chez l'hébergeant de moins de 3 mois, *(attestation CAF, attestation Sécurité sociale, bulletin de paie, ...)*

! Les factures antérieures doivent être à jour, dans le cas contraire, aucune inscription ne pourra être effectuée.

! En l'absence de quotient familial calculé, le tarif maximum sera appliqué.

- TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ -

En remplissant ce formulaire, je consens au traitement de mes données personnelles, dont la collecte est indispensable au traitement de ma demande. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la commune dans le strict cadre de ma demande. J'autorise cependant la commune de Stains à transférer mes informations à d'autres administrations après m'en avoir informé.e et uniquement si cela s'avère indispensable au traitement de ma demande. Ces informations ne pourront en aucun cas être transmises à des tiers ou utilisées à d'autres fins sans mon accord exprès. La ville de Stains conserve ces informations de manière confidentielle, pendant une durée justifiée par les nécessités de mise en œuvre du service public et dans le respect des délais légaux en vigueur. Les informations collectées, et préalablement rendues anonymes, peuvent être utilisées à des fins statistiques. Conformément aux articles 15 à 20 du Règlement européen Général sur la Protection des Données du 24 mai 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux données vous concernant, ainsi que d'un droit de limitation de traitement et d'opposition au traitement desdites données en cas de motifs légitimes. Vous pouvez, pour faire valoir ces droits, adresser une demande écrite par courrier en mairie, adressée à l'attention du délégué à la protection des données, ou par courriel à l'adresse dpo.stains@stains.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Les présentes autorisations sont personnelles et incessibles, et ne s'appliquent qu'aux supports explicitement mentionnés.

LE DOSSIER EST À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES AU PLUS TARD LE VENDREDI 5 AOUT 2022 :

- > Par mail, à l'adresse **dossier.inscription@stains.fr**
- > En le déposant à l'accueil de l'Espace Famille
47-49 avenue George-Sand, 93240 Stains • 01 49 71 81 70
Horaires d'ouverture au public : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h, Mardi de 13h30 à 17h.
- > Par voie postale à : Mairie de Stains, 6 av. Paul Vaillant-Couturier • 93240 Stains



MODALITÉS D'INSCRIPTION

AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

(Accueils périscolaires, Restauration scolaire, Accueil de loisirs)
ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

INSCRIPTION :

Pour que votre enfant puisse fréquenter les activités périscolaires et extrascolaires, même à titre exceptionnel, vous devez impérativement procéder à l'inscription administrative. A défaut, votre enfant ne pourra être accueilli sur les différentes activités.

FONCTIONNEMENT :

RESTAURATION SCOLAIRE :

L'activité de restauration scolaire fonctionne uniquement en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en deux services de 11h30 à 13h30 pour les élémentaires et 11h20 à 13h20 pour les écoles maternelles. Sur ce temps, des activités ludiques et éducatives lui sont proposées.

LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR :

> **ACTIVITÉS OUVERTES UNIQUEMENT AUX PARENTS JUSTIFIANT D'UN EMPLOI OU EN COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Les accueils matin et du soir fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. Concernant l'accueil du matin (de 7h30 à 8h20), les animateurs proposent des activités et accompagnent les enfants dans leurs écoles. Pour l'accueil du soir (de 16h30 à 19h00) des activités ludiques sont proposées et un goûter leur est donné.

Deux types de fréquentation sont possibles pour la restauration et les accueils du matin et du soir :
- au forfait (soit 120 jours). Attention, le mode de fréquentation ne pourra faire l'objet de changement en cours d'année.

FORFAIT : Vous êtes facturés 12 quantités chaque mois pour chaque activité, de septembre à juin, soit 120 prestations annuels/activité au lieu de 147 (nombre de jours d'école pour l'année scolaire 2022/2023).

Par conséquent, vous bénéficiez ainsi de 27 prestations offertes sur l'année scolaire pour chaque activité.

En résumé, en choisissant la facturation « Au forfait », vous serez facturé 12 quantités chaque mois pour chaque activité que votre enfant soit présent ou absent.

OCCASIONNEL : vous êtes facturés le nombre de prestation consommé chaque mois.

LES ACCUEILS DE LOISIRS :

Les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis et pendant les vacances scolaires en maternels et élémentaires de 7h30 à 19h.

> **LE FORFAIT CENTRE DE LOISIRS S'APPLIQUE UNIQUEMENT POUR LES MERCREDIS.**

IL N'Y PAS DE FORFAIT POUR LES VACANCES SCOLAIRES.

Attention : pour l'accueil « occasionnel » des mercredis et les vacances scolaires, la préinscription est OBLIGATOIRE (cf. guide #préinscriptions) disponible sur le site de la ville ou à l'Espace Famille.

ACCUEIL DE LOISIRS (mercredis) :

FORFAIT : Vous êtes facturés 3 mercredis chaque mois, du septembre à juin, soit 30 mercredis au lieu de 37. Il y a 37 mercredis durant l'année scolaire 2022/2023. Que votre enfant soit présent les 3 mercredis ou pas vous serez facturés. Par conséquent, vous bénéficiez ainsi de 7 mercredis offerts sur l'année scolaire.

OCCASIONNEL : Vous êtes facturés selon votre réservation (préinscription) le nombre de jours réservé

ACCUEIL DE LOISIRS (vacances scolaires) :

Vous êtes facturés selon la réservation (préinscription) effectuée

PAI : Projet d'accueil individualisé. Si votre enfant présente des allergies alimentaires, vous devez obligatoirement fournir le PAI ou son renouvellement avant toute inscription aux activités.



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

INFORMATION IMPORTANTE

Cette année la période d'inscription pour les activités périscolaires de la rentrée 2022/2023 aura lieu :

DU MERCREDI 15 JUIN AU VENDREDI 5 AOÛT 2022

POUR EFFECTUER L'INSCRIPTION, MERCI DE BIEN VOULOIR RETOURNER LE DOSSIER COMPLÉTÉ AVEC LES DOCUMENTS DEMANDÉS AU PLUS TARD LE 5 AOÛT 2022 :

- > Par mail, à l'adresse dossier.inscription@stains.fr
- > En le déposant à : Accueil Famille,
47-49 avenue George-Sand • 93240 Stains
Horaires d'ouverture au public : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h, Mardi de 13h30 à 17h.
- > Par voie postale à : Mairie de Stains, Espace Famille
6 avenue Paul Vaillant Couturier • 93240 Stains

POUR PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DÈS LA RENTRÉE, LES ENFANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE INSCRITS DURANT CETTE PÉRIODE

! > Pour tout besoin d'information complémentaire, les agents de l'Accueil Famille restent à votre entière disposition au 01 49 71 81 70.